

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle A du Pavillon du Village, le 15 novembre 2021, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale / greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021
- 4- **Période de demandes verbales**
- 5- **Administration**
 - 5.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 5.2 Modification et acceptation de l'organigramme
 - 5.3 Modification des signataires pour institutions financières
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 Office d'Habitation Matawinie - Nomination d'un élu sur le comité
 - 5.6 Régie intermunicipale du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Nomination d'un élu sur le comité
 - 5.7 Club motoneige de Sainte-Béatrix – Traverse de motoneige
 - 5.8 Denrées Matha et ses voisins – Demande d'aide aux activités
- 6- **Travaux publics**
 - 6.1 Octroi du contrat de déneigement et sablage de la rue privée – rue de la Falaise
 - 6.2 Octroi du contrat de déneigement et sablage de la rue privée – rue Joachim-Flamand
 - 6.3 Marcel Baril Ltée - Autorisation de paiement de facture pour ponceaux suite aux inondations du 30 juin – 17 169.46\$
 - 6.4 Excavation Ste-Béatrix - Autorisation de paiement de facture pour excavation de fossés - 7 668.83\$
 - 6.5 Pavage LP - Autorisation de paiement de facture pour pavage suite aux inondations du 30 juin - 27 406.59\$
 - 6.6 Entreprises Stéphane Giroux - Autorisation de paiement de facture pour remplacement des lumières à la patinoire - 8 071.65\$
 - 6.7 Entreprises Stéphane Giroux - Autorisation de paiement de facture pour éclairage au Pumptrack - 13 967.16\$

6.8 Ministère des Transports - Permission de voirie 2022 pour entretien et raccordement routier

7- Sécurité publique

8- Urbanisme et environnement

- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées – Octobre 2021
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 120 avenue du Lac-Marie-Josée - Marge avant pour un bâtiment accessoire
- 8.3 Demande de dérogation mineure – 423 rue Alfred-Hazel - Marge avant pour bâtiment existant
- 8.4 Adoption du 2^e projet de règlement #648-2021 - Modification au règlement de zonage #526-2012 pour la hauteur des bâtiments
- 8.5 Adoption du règlement #646-2021 – Modifiant le règlement de lotissement #527-2012 afin de modifier les normes de lotissement applicables aux zones FV
- 8.6 Oliola inc - Demande pour nouveau nom de rue – Avenue des Perséides
- 8.7 Demande pour modification au règlement de zonage #526-2012– Ajout de la zone FV-903
- 8.8 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination de deux élus
- 8.9 Demande d'annulation de servitude de non-morcellement

9- Culture et loisirs

- 9.1 Comité MADA - Nomination d'un conseiller et de deux citoyens
- 9.2 Réseau Biblio – Nomination d'un conseiller
- 9.3 Politique culturelle – Nomination d'un conseiller

10- Période de questions

11- Levée de la séance

252-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT l'article 201 du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil actuel n'étaient pas présents lors de la séance du 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'approuver le procès-verbal ;

253-11-21

EN CONSÉQUENCE il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

4- Période de demandes verbales

5- **Administration**

5.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale/greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale/greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

254-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d'octobre 2021.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	118 689.48 \$
Prélèvements automatiques	87 132.45 \$
Salaires	78 886.54 \$
Chèques à émettre	97 836.06 \$
TOTAL	382 544.53 \$

ADOPTÉE

5.2 **Modification et acceptation de l'organigramme**

255-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'organigramme tel que présenté, version du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

5.3 **Modification des signataires pour institutions financières**

256-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Daniel Arbour, maire, Mme Sylvie Roberge, mairesse suppléante, Mme Marie-Ève Bureau, Directrice générale adjointe et Mme Mélissa Charette, Directrice générale, à être les signataires pour les institutions financières.

ADOPTÉE

5.4 **Nomination du maire suppléant**

257-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Sylvie Roberge comme mairesse suppléante jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

5.5 Office d'Habitation Matawinie - Nomination d'un élu sur le comité

258-11-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Denis Ayotte comme élu pour siéger à l'Office d'Habitation Matawinie.

ADOPTÉE

5.6 Régie intermunicipale du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
Nomination d'un élu sur le comité

259-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Roger Lasalle comme élu pour siéger à la Régie intermunicipale du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles.

ADOPTÉE

5.7 Club motoneige de Sainte-Béatrix – Traverse de motoneige

260-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club motoneige de Sainte-Béatrix à traverser les routes municipales mentionnées dans la lettre du 4 octobre pour la saison de motoneige de l'hiver 2021-2022.

Dans la liste des rues :

- item 3 corriger «chez monsieur Jean Laporte» pour «à côté de Martin Gariépy»;
- item 5 corriger «41 du Pic-Dur» pour «141 du Pic-Dur».

ADOPTÉE

5.8 Denrées Matha et ses voisins – Demande d'aide aux activités

261-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à Denrées Matha et ses voisins pour un montant de 500\$.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

6.1 Octroi du contrat de déneigement et sablage de la rue privée –
rue de la Falaise

CONSIDÉRANT les soumissionnaires suivants pour 1 an (2021/2022) :

F-A Multi Service	4900\$
Sylvain Lavallée enr.	Pas soumissionné
Ferme Avicole des Dalles	Pas soumissionné
Entreprises Pierre Bélisle et fils	Pas soumissionné
Dominic Beaulieu inc	Pas soumissionné
Mini Travaux 4 saisons	Pas soumissionné
M Sylvain Ayotte	Pas soumissionné
Pelouses Jeason	Pas soumissionné
Jobert inc	Pas soumissionné

CONSIDÉRANT les soumissionnaires suivants pour 3 ans (2021/2024):

F-A Multi Service	9030\$
Sylvain Lavallée enr.	Pas soumissionné
Ferme Avicole des Dalles	Pas soumissionné
Entreprises Pierre Bélisle et fils	Pas soumissionné
Dominic Beaulieu inc	Pas soumissionné
Mini Travaux 4 saisons	Pas soumissionné
M Sylvain Ayotte	Pas soumissionné
Pelouses Jeason	Pas soumissionné
Jobert inc	Pas soumissionné

262-11-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à majorité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement et de sablage de la rue privée de la Falaise pour une saison, soit 2021-2022, à F.A. Multiservices au montant de 4900\$ plus taxes et de facturer ces frais aux citoyens du secteur, tel que prévu au règlement.

M. Denis Ayotte se retire des délibérations.

ADOPTÉE

6.2 Octroi du contrat de déneigement et sablage de la rue privée – rue Joachim-Flamand

CONSIDÉRANT les soumissionnaires suivants pour 1 an (2021/2022) :

Sylvain Lavallée enr.	3500\$
Ferme Avicole des Dalles	3220\$
F-A Multi Service	Pas soumissionné
Entreprises Pierre Bélisle et fils	Pas soumissionné
Dominic Beaulieu inc	Pas soumissionné
Mini Travaux 4 saisons	Pas soumissionné
M Sylvain Ayotte	Pas soumissionné
Pelouses Jeason	Pas soumissionné
Jobert inc	Pas soumissionné

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la rue souhaite aller en appel d'offres seulement pour une saison afin de voir si ça lui convient ou non ;

263-11-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement et de sablage de la rue privée Joachim-Flamand pour une saison, soit 2021-2022, à Ferme Avicole des Dalles au montant de 3220\$ plus taxes et de facturer ces frais aux citoyens du secteur, tel que prévu au règlement.

ADOPTÉE

6.3 Marcel Baril Ltée - Autorisation de paiement de facture pour ponceaux suite aux inondations du 30 juin – 17 169.46\$

264-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Marcel Baril Ltée au montant de 17 169.46\$. Que l'argent soit pris dans la subvention de la sécurité civile ou autre subvention applicable ou dans le budget de voirie.

ADOPTÉE

6.4 Excavation Ste-Béatrix - Autorisation de paiement de facture pour excavation de fossés - 7 668.83\$

265-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Excavation Ste-Béatrix au montant de 7 668.83\$.

ADOPTÉE

6.5 Pavage LP - Autorisation de paiement de facture pour pavage suite aux inondations du 30 juin - 27 406.59\$

266-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à Pavage LP au montant de 27 406.59\$. Que l'argent soit pris dans la subvention de la sécurité civile ou autre subvention applicable ou dans le budget de voirie.

ADOPTÉE

6.6 Entreprises Stéphane Giroux - Autorisation de paiement de facture pour remplacement des lumières à la patinoire - 8 071.65\$

267-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à les Entreprises Stéphane Giroux au montant de 8 071.65\$. Que l'argent soit pris dans le fonds de la ruralité.

ADOPTÉE

6.7 Entreprises Stéphane Giroux - Autorisation de paiement de facture pour éclairage au Pumptrack - 13 967.16\$

268-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à les Entreprises Stéphane Giroux au montant de 13 967.16\$. Que l'argent soit pris dans le Pacte rural.

ADOPTÉE

6.8 Ministère des Transports - Permission de voirie 2022 pour entretien et raccordement routier

ATTENDU QUE la Municipalité/Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité/Ville doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité/Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

269-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année et qu'elle autorise Mme Mélissa Charette, Directrice générale ou Jonathan Beauséjour, Directeur des infrastructures municipales, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

7- Sécurité publique et civile

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et du rapport de la situation du barrage Miro – Octobre 2021

Dépôt

La directrice générale/greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées d'octobre 2021.

ADOPTÉE

8.2 Demande de dérogation mineure – 120 avenue du Lac-Marie-Josée - Marge avant pour un bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire se construire un garage ;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain est restrictive (pente et dénivelé) ;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain fait en sorte que le garage sera très peu visible de la rue et ne nuira pas à l'aire de visibilité de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ne peut implanter un garage dans la marge avant, compte tenu de la réglementation municipale actuelle sur le terrain dont le matricule est le 9515-17-5226, à Sainte-Béatrix ;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté, présenté au plan d'implantation est à 2.7 mètres de l'emprise de rue au lieu de 7,6 mètres comme le spécifie l'article 4.1.1 du règlement 526-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins à cause de la proximité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la dérogation ;

270-11-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est d'accepter la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

8.3 Demande de dérogation mineure – 423 rue Alfred-Hazel - Marge avant pour bâtiment existant

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a acquis un terrain avec résidence ainsi que la portion privée de la rue Alfred Hazel ;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu une demande de permis pour la construction de la résidence en 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence n'a pas été construite sur l'implantation proposée ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence présentée au certificat de localisation est à 7.0 mètres de l'emprise de rue au lieu de 7,6 mètres comme le spécifie l'article 4.1.1 du règlement 526-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence étant située au bout de la rue, elle ne nuit pas à l'aire de visibilité de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Alfred Hazel a un cadastre « nébuleux »;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins à cause de la proximité ;

CONSIDÉRANT QUE la solution alternative est de fusionner les lots de la rue privée et du terrain, donc d'obliger des frais d'arpentage et de notaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la dérogation;

271-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est d'accepter la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

8.4 Adoption du 2^e projet de règlement #648-2021 - Modification au règlement de zonage #526-2012 pour la hauteur des bâtiments

272-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le 2^e projet de règlement #648-2021 modifiant le règlement de zonage #526-2012 pour la hauteur des bâtiments.

ADOPTÉE

8.5 Adoption du règlement #646-2021 – Modifiant le règlement de lotissement #527-2012 afin de modifier les normes de lotissement applicables aux zones FV

273-11-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #646-2021 modifiant le règlement de lotissement #527-2012 afin de modifier les normes de lotissement applicables aux zones FV.

ADOPTÉE

8.6 Oliola inc - Demande pour nouveau nom de rue – Avenue des Perséides

274-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de nom de rue, avenue des Perséides, compte tenu de l'origine et de la signification du nom proposé.

ADOPTÉE

8.7 Demande pour modification au règlement de zonage #526-2012 – Ajout de la zone FV-903

CONSIDÉRANT la demande du requérant d'ajouter la zone FV-903 aux autres zones d'hébergements de la classe récréotouristique (5 chambres et moins) pour permettre la location court terme dans cette zone;

CONSIDÉRANT QU' il y a déjà beaucoup de zones dans lesquelles la location court terme est permise (56% du territoire de la municipalité);

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de favoriser l'arrivée de résidents permanents et non pas de résidents locatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de favoriser le développement du noyau villageois et d'augmenter le sentiment d'appartenance ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de refuser le changement de règlement tel que demandé ;

275-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est de refuser la demande de modification au règlement de zonage 526-2012.

ADOPTÉE

8.8 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination de deux élus

276-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Sylvie Roberge et M. Marc-André Bourbonnais comme élus pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

8.9 Demande d'annulation de servitude de non-morcellement

CONSIDÉRANT QU' une servitude interdisant de vendre séparément les lots maintenant connus comme étant 5 961 860 et 5 961 853, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 15 563 923 ;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude était nécessaire afin de regrouper ces deux lots pour empêcher de vendre séparément un bâtiment accessoire existant sur le lot maintenant connu comme étant le lot 5 961 853 ;

CONSIDÉRANT QU' un bâtiment principal est maintenant construit sur le lot 5 961 853 et que cette prohibition de morcellement n'est plus nécessaire ;

277-11-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à la signature d'un acte d'annulation de la servitude qui a été reçue devant Me Mario Masse, notaire, le 4 septembre 2008 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 15 563 923. Que tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du demandeur, soit Mme Bruneau et M. Miron.

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

9.1 Comité MADA - Nomination d'un conseiller et de deux citoyens

278-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Édith Loyer, comme élue pour siéger sur le comité MADA ainsi que Mme Bernadette Champagne et Mme Johanne Pedneault comme citoyennes. Que Mme Édith Loyer soit également la représentante pour le comité MADA à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

9.2 Réseau Biblio – Nomination d'un conseiller

279-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Édith Loyer comme élue au sein du Réseau Biblio.

ADOPTÉE

9.3 Politique culturelle – Nomination d'un conseiller

280-11-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Roger Lasalle comme élu pour siéger sur le comité de la Politique culturelle.

ADOPTÉE

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

281-11-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h40.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale/greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V.

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière